

Besançon, le 12 novembre 2019



Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public du Doubs

S/couvert de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Rentrée 2020 - Affectation sur poste adapté et allègement de service

Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré

Références :

- Code de l'éducation articles R911-15 à R911-30
- Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

Dossier suivi par :

Emilie GINIES

Téléphone :

03 81 65 48 68

Fax :

03 81 65 48 92

Mél :

ce.gestco.dsden25@ac-
besancon.fr

26, avenue de

l'Observatoire

25030 Besançon

cedex

Les personnels enseignants qui sont confrontés à une altération de leur état de santé, peuvent solliciter un allègement de service ou une affectation sur un poste adapté. Ce dispositif doit permettre à l'enseignant soit de recouvrer sa pleine capacité à exercer ses fonctions soit de préparer une réorientation professionnelle.

La note d'information ci-jointe, précise :

- les conditions d'affectation sur un poste adapté,
- les possibilités d'aménagement du poste de travail,
- les modalités pratiques pour constituer un dossier et le calendrier de la procédure.

Les documents annexes vous permettent de constituer un dossier :

- fiche de renseignement (annexe 3 à remplir dans tous les cas),
- demande d'allègement de poste (annexe 4) ou demande d'affectation sur poste adapté (annexe 5), selon la nature de votre demande,
- résumé récent d'observation médicale (annexe 6 bis) établi par votre médecin traitant en lui remettant la lettre de madame le médecin de prévention de l'Académie (annexe 6).

La date limite de dépôt du dossier administratif et médical, selon les modalités précisées en annexe 2, est fixée au **16 décembre 2019.**

La note de service et les différentes annexes seront disponibles sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs, rubrique « personnels ».

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale
du département du Doubs,

Signé

Patrice DURAND